

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32-179

Décret n° 93-453 du 30 SEPTEMBRE 1993
mettant fin aux fonctions d'un haut
commissaire.
(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-007 du 26 janvier 1993 portant nomination
d'un haut commissaire ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

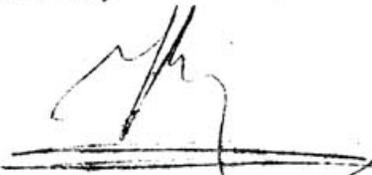
Article Premier : Il est mis fin aux fonctions exercées par Monsieur
(Pierre Michel/NGULIBI en qualité de haut commissaire.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

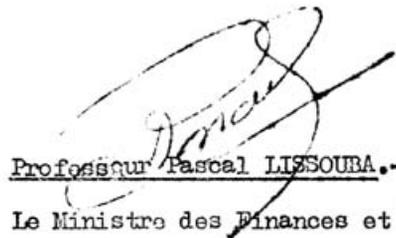
Fait à Brazzaville, le 30 SEPTEMBRE 1993

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO



Professeur Pascal LISSOUBA

Le Ministre des Finances et du Budget,



Ngila KOUNGOUNGA-NKOMBO